



16 rue du Moulin
44000 NANTES
T. 02-40-41-95-46
F. 02-40-41-59-83

Syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr
SITE : www.cgt-nantes.fr

SYNDICATS DES TERRITORIAUX VILLE DE NANTES ET C.C.A.S.

CTP du 10 juin 2013



1. GESTION DE L'EMPLOI

1.A – Modification des effectifs et dispositions diverses

Le dossier porte sur l'évolution des postes pour la période de mars à juin 2013. Le solde est de + 5 postes pour la Ville et de 0 poste pour le CCAS.

Votes :

Pour : élus (12),

Contre : FO (3)

Abs : CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

1.B – Mise en place d'un référentiel relatif aux compléments de rémunération liés aux fonctions des agents de la catégorie C

Le dossier présenté reprend le contenu du protocole signé par l'ensemble des organisations syndicales.

Les principales mesures prises concernent la réduction, entre les filières et au sein des filières, des inégalités entre les régimes indemnitaires des agents de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole. Le classement des emplois s'effectue selon 4 niveaux (50 €, 96 €, 110 €, 155 €).

La CGT a rappelé l'origine de ces négociations, par la lutte des agents du SEVE et des administratifs de Nantes Métropole, soutenus par la CGT et FO, alors que les autres organisations syndicales étaient prêts à signer à 34,15€.

Ce résultat est bien le fruit du travail effectué par la CGT aux côtés des agents, à partir de leurs revendications.

L'intégralité du protocole est disponible sur notre site cgt-nantes.fr

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), FO (3), UNSA (1), CGT (3)

1.C.1 – Dispositions relatives au déroulement de carrière et au régime indemnitaire de la catégorie B

L'objectif affiché par la collectivité est de mettre en place un dispositif visant à améliorer l'équité entre les filières de la catégorie B tant du point de vue des régimes indemnitaires de grade et des compléments de rémunération que du point de vue du déroulement de carrière et des règles de mobilité.

Pour ce faire, il est proposé d'harmoniser les régimes indemnitaires de grade, d'instaurer un régime indemnitaire de fonction (2 niveaux), et de redéfinir les modalités d'avancement de grade.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), CGT (3), UNSA (1)

Abs : FO (3)

1.C.2 – Ratios d'avancement de grade de la catégorie B

Le dossier présente les ratios d'avancement de grade de la catégorie B pour les filières administrative, technique, Animation, sportive, culturelle, et médico-sociale.

Portant toujours la revendication d'un ratio à 100 % permettant un déroulement de carrière linéaire, la CGT s'est donc abstenue au vu des propositions de la collectivité.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

Contre : FO (3)

Abs : CGT (3)

1.D – Réforme du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux de la Ville de Nantes

Fin 2012, des évolutions statutaires sont intervenues avec la parution de décrets qui prévoient la création d'un nouveau cadre d'emploi des infirmiers territoriaux. La réforme prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Les infirmiers territoriaux de la catégorie « sédentaire » sont automatiquement reclassés dans le nouveau cadre d'emplois de catégorie A. Pour les infirmiers territoriaux de la catégorie « active », ceux-ci peuvent choisir entre rester dans l'ancien cadre d'emplois ou être reclassés dans le nouveau cadre d'emplois de catégorie A.

15 agents sont concernés à la Ville et 23 pour le CCAS.

La CGT est intervenue concernant quelques situations individuelles particulières, la collectivité s'est engagée à examiner attentivement ces situations.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), FO (3)

Abs : CGT (3)

1.E – Apprentissage 2013-2014 : avis sur les projets d'apprentissage

Comme tous les ans, il est proposé d'accueillir des apprentis dans les services.

Pour 2013/2014, 23 nouveaux projets d'apprentissage sont proposés pour les services municipaux et 1 pour le CCAS. Les contrats débiteront le 1^{er} septembre 2013.

Votes :

Pour : élus (12), CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), FO (3), UNSA (1)

1.F – Emplois d'avenir : extension à de nouveaux services

La collectivité souhaite étendre ce dispositif à de nouveaux services. Il est proposé la mise en place de 10 nouveaux emplois d'avenir à la Direction des Sports.

La CGT a réaffirmé la nécessité d'avoir une formation de qualité avec un tuteur par jeune, elle a également demandé la mise en place d'un comité de suivi rapidement pour faire respecter les contrats et stopper les dérives abusives observées dans certains services.

Votes :

Pour : élus (12),

Contre : FO (3),

Abs : CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

1.G – Le dossier individuel numérique de l'agent

Il s'agit de la mise en œuvre du projet de numérisation des dossiers du personnel avant le 15 avril 2014 et du processus de gestion du dossier numérique de l'agent à la Ville de Nantes et à Nantes Métropole. Cette numérisation a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. À compter du 15/04/14, il n'existera plus de dossier papier concernant les agents.

L'accès aux dossiers par les cellules de gestion est actuellement à l'étude.

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1)

Abs : CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), FO (3)

2. DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE À LA COHÉSION SOCIALE ET AUX TERRITOIRES

2.A – Direction des Sports : Cellule Patrimoine – Cellule technique Piscines – Modification du régime de l'astreinte

Il est proposé de mettre en place un dispositif d'astreintes de la cellule technique afin d'assurer le bon fonctionnement des installations techniques 24h/24.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), FO (3), CGT (3), UNSA (1)

2.B – Direction des Solidarités : astreintes du dimanche pour les agents du territoire Est

Le Pôle Développement Social Territorial Est propose la mise en place d'une astreinte pour permettre à un groupe d'habitants de se réunir le dimanche.

Tel qu'il est précisé dans le dossier « il s'agit d'un groupe d'habitants qui se réunit de manière autonome, n'exigeant pas la présence d'un professionnel », la CGT s'interroge donc sur la justification de cette astreinte alors qu'il n'y a pas d'astreinte technique, ni de nécessité d'assurer une fonction de médiation ou d'accompagnement social.

Il serait donc tout à fait possible de se rapprocher de la Direction du Développement Associatif qui est en capacité de répondre aux réservations de locaux municipaux à la demande des associations durant le weekend.

Il est précisé que ce dispositif devrait être temporaire (4 à 5 fois dans l'année).

Votes :

Pour : élus (12), UNSA (1)

Contre : CGT (3)

Abs : CFDT (4), CFTC (1), FO (3)

2.C – Mission Santé Publique : Expérimentation de l'extension des horaires des bains douches municipaux

Ce projet présente une expérimentation des horaires des Bains Douches à compter du 1^{er} juillet 2013 avec une évaluation en fin d'année. Les heures d'ouverture hebdomadaires passent de 45 à 49 heures. L'établissement sera ouvert au public de 8h15 à 15h45 sans interruption du lundi au samedi et de 9h00 à 13h00 le dimanche.

Il est proposé la création d'un poste dont la pérennisation est conditionnée à l'évaluation à l'issue de l'expérimentation.

Votes :

Pour : élus (12), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

Contre : FO (3)

Abs : CGT (3)

2.D – Direction du Développement Associatif : Évolution de l'organisation de la direction

La Municipalité propose la réorganisation de ce service et présente des objectifs visant à renforcer la territorialisation, améliorer la proximité avec les acteurs associatifs, développer la fonction ressources associatives, piloter le plan d'action transversal de l'animation sociale et culturelle, rationaliser les missions de gestion et supports de l'activité et développer une communication externe et interne.

La mise en œuvre de l'organigramme cible sera progressive jusqu'en 2016.

Pour la CGT, nous sommes attentifs aux conditions de mobilité présentés aux agents, la règle étant en priorité la mobilité interne au service et en interne à la ville. Nous questionnons le recrutement d'un agent hors collectivité, la réponse est qu'il s'agit d'une exception qui confirme la règle.

Votes

Pour : élus (12), CFDT (4),

Abs : CGT (3), CFTC (1), UNSA (1)

Contre : FO (3) ;

3. DIRECTION GÉNÉRALE À LA CULTURE

3.A – Musée des Beaux Arts : organisation temporaire de l'exposition « De leur temps 4 » (collectionneurs d'art contemporain)

Les horaires des agents d'accueil et de surveillance s'adapteront à l'ouverture de la « HAB GALERIE » au hangar à bananes pendant l'exposition intitulée « de leur temps 4 » qui se déroulera du 12 octobre 2013 au 5 janvier 2014.

Concernant la présence d'un agent durant une heure afin de vérifier la prestation de l'entreprise privée qui effectue l'entretien des locaux, il est précisé à la CGT que l'objectif est de vérifier que les œuvres n'ont pas été dégradées pendant ce temps de nettoyage.

Votes :

Pour : élus (12), FO (3)

Abs : CGT (3) CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

3.B – DECA : planning de travail dans le cadre de l'évènement VAN

Pour faire suite au dernier CTP du 18 avril sur la participation des musées nantais à l'organisation de l'évènementiel du Voyage à Nantes, les plannings des agents des trois structures nous sont soumis pour avis.

Votes :

Pour : élus (12),

Abs : CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), FO (3), UNSA (1)

4. DIRECTION GÉNÉRALE SÉCURITÉ ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

4.A – Service Stationnement : Plan d'Actions Ressources Humaines – Axe pénibilité et rythmes de travail

Confrontée à de nombreuses problématiques (usure professionnelle et demande de mobilité des agents, absentéisme important, pénibilité des rythmes de travail...), la collectivité propose une nouvelle organisation de service sur une période expérimentale d'1 an, intégrant notamment des modifications des roulements et de l'amplitude horaire de travail des agents.

La CGT est souvent intervenue concernant les conditions de travail spécifiques des agents de ce service. Avec un taux d'absentéisme d'environ 17 %, une prise en compte par la collectivité des problématiques rencontrées était nécessaire. S'agissant d'une période expérimentale, nous serons vigilants quant à l'amélioration souhaitée des conditions de travail des agents.

Votes :

Pour : élus (12), CGT (3), CFDT (4), CFTC (1), UNSA (1)

Contre : FO (3)

4.B – REGCOM : secteur débits de boissons – adaptation de l'organisation

Afin de renforcer les effectifs du service Débits de Boissons, il est proposé de transférer un poste de catégorie C du service des placiers vers le service Débits de Boissons. La collectivité justifie ce choix notamment par la mise en place de nouvelles technologies (dotation en matériel ne nécessitant plus de ressaisie des informations par les placiers).

Votes :

Pour : élus (12), CFTC (1), UNSA (1)

Contre : FO (3)

Abs : CGT (3) CFDT (4)

5. DIRECTION GÉNÉRALE TERRITOIRES ET PROXIMITÉ

5.A – SEVE : Nantes Capitale Verte : organisation du temps de travail des agents contribuant aux projets événementiels – Mise en lumière du Jardin des Plantes

Du fait des événementiels prévus dans le cadre de Nantes Capitale Verte Européenne, le SEVE propose une dérogation horaire afin de répondre aux exigences de cette période et d'assurer en parallèle le travail quotidien des espaces verts. Un point spécifique a été effectué sur les nocturnes du Jardin des Plantes.

Votes :

Pour : élus (12),

Contre : CFDT (4), UNSA (1)

Abs : CGT (3), CFTC (1), FO (3)

6. DIRECTION GÉNÉRALE FINANCES ET GESTION

6.A – Création d'une direction Logistique mutualisée (pour information à VdN)

Comme elle s'y était engagée, la Ville de Nantes nous présente un dossier de mutualisation de deux services déjà mutualisés. Ce dossier n'était donc pas soumis au vote.

Il est proposé de créer une direction logistique mutualisée de la Direction des Supports Logistiques et Direction des Moyens Généraux en adaptant les moyens humains et l'organigramme.

Cette évolution a pour conséquence la création de 3 postes et la modification de certains cadres d'emplois.